



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET
Vol 2**

N° Spécial

04 Avril 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 04 Avril 2022
Vol 2

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/ SIDPC N° 2022-228	04.04.2022	Arrêté modifiant l'arrêté CAB-DS-SIDPC n° 2021-557 du 13 juillet 2021 portant agrément du centre de formation samsic security (cfs) pour la formation du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.	3
		Annexe de l'arrêté CAB-DS-SIDPC N°2022-228 du 04 avril 2022.	5
CAB/DS/ SIDPC N° 2022-229	04.04.2022	Arrêté modifiant l'arrêté CABINET-DS-SIDPC n°2018-537 du 3 septembre 2018 portant agrément du centre de formation securitas formation pour la formation du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.	6
		Annexe de l'arrêté CAB-DS-SIDPC N°2022-229 du 04 avril 2022.	8



**ARRETE CAB-DS-SIDPC N° 2022 – 228 du 04 AVR. 2022
MODIFIANT L'ARRÊTÉ CAB-DS-SIDPC N° 2021-557 DU 13 JUILLET 2021
PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION
SAMSIC SECURITY (CFS)
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DES SERVICES DE SECURITE
INCENDIE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation;

Vu le code du travail ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2021-557 du 13 juillet 2021 portant agrément du centre de formation Samsic Sécurité (CFS) pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté PCI n°2022-019 du 21 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée par le centre de formation Samsic Sécurité (CFS) situé au 7 rue du fossé Blanc – Bâtiment G – à GENNEVILLIERS (92230) de mettre à jour la liste des formateurs ;

Vu l'avis favorable du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Considérant que toute modification de la liste des formateurs doit être portée à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les formateurs, listés en annexe du présent arrêté, constitue l'équipe pédagogique du centre de formation Samsic Sécurité (CFS) de Gennevilliers.

Article 2 : Le reste des dispositions de l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2021-557 du 13 juillet 2021 susvisé est sans changement.

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 04 AVR. 2022

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,


Sandra GUTHLEBEN

Formateurs qualifiés

**CENTRE DE FORMATION SAMSIC SÉCURITÉ (CFS)
7 Rue du Fossé blanc – Bâtiment G - 92230 GENNEVILLIERS**

FORMATEURS

- **Monsieur Jorge FERNANDEZ**

Qualification

Diplôme d'agent des services sécurité incendie et d'assistance à personnes – SSIAP1

- **Monsieur Olivier MARTIN,**
- **Monsieur Tony SALANON,**
- **Monsieur Denis COURMARCEL,**
- **Monsieur Stéphane FALIVENE,**
- **Monsieur Dragicha JOVANOVIC,**
- **Monsieur Guy Mathieu BEUGRE,**
- **Monsieur Zana OUATTARA.**

Qualification

Diplômes et recyclages de chef des services sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP3.



ARRETE CAB-DS-SIDPC N° 2022 - 229 04 AVR. 2022
MODIFIANT L'ARRETE CABINET-DS-SIDPC N°2018-537 DU 3 SEPTEMBRE 2018
PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION
SECURITAS FORMATION
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DES SERVICES DE SECURITE
INCENDIE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation;

Vu le code du travail ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2021-557 du 13 juillet 2021 portant agrément du centre de formation Securitas Formation pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté PCI n°2022-019 du 21 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée par centre de formation SECURITAS FORMATION situé 253 quai de la Bataille de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux (92130) d'intégrer monsieur Romain POMEL à la liste des formateurs ;

Vu l'avis favorable du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Considérant que toute modification de la liste des formateurs doit être portée à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les formateurs, listés en annexe du présent arrêté, constitue l'équipe pédagogique du centre de formation Sécuritas Formation d'Issy-les-Moulineaux.

Article 2 : Le reste des dispositions de l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2018-537 du 3 septembre 2018 susvisé est sans changement.

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 04 AVR. 2022

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,


Sandra GUTHLEBEN

Formateurs qualifiés

Centre de formation « Sécuritas Formation » situé 253 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-les-Moulineaux

FORMATEURS

Qualification

Diplôme d'agent des services sécurité incendie et d'assistance à personnes – SSIAP2 :

- **Monsieur Rémy POTHIN,**
- **Monsieur Emile COULIBALY,**

Qualification

Diplômes et recyclages de chef des services sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP3 :

**Monsieur Cyril BRULERE,
Monsieur Jean-Pierre VANDEBEULQUE,
Monsieur Florent GOMBERT,
Monsieur Sébastien COURCOL,
Monsieur Fabrice DUSSART,
Monsieur Pascal RICROS,
Monsieur Antoine ESTEVES,
Monsieur David LOZZI,
Monsieur Cédric FAVORITI,
Monsieur Philippe MAIRET,
Monsieur Sébastien ROUX,
Monsieur Jean-Luc CHRETIEN,
Monsieur Marc CHAMPTOUSSEL,
Monsieur Eric MASSIAS,
Monsieur Alain LEFEBVRE,
Monsieur Christophe MALICET,
Monsieur Jonas GALEAZZI,
Madame Radhia FAKHET,
Monsieur Dragicha JOVANOVIC,
Monsieur Romain POMEL**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>